



Les proches, des partenaires qui comptent

Congrès de l'ANAAP – nov. 2016 – Neuchâtel

De l'impuissance à l'action La prise en compte des proches

Intervention de deux membres du groupe « Maladie Psychique et Prison » Graap-Association, Lausanne

Extraits et

Intervention de la mère de Marc (prénom d'emprunt)

Ils ont à peine 18 ans, un comportement bizarre, des réactions incompréhensibles.

Il y a un premier rendez-vous chez le psychiatre. Un diagnostic s'ébauche. En regard de l'apparition de facteurs délirants, la psychose ne fait plus de doute pour personne.

Ensuite, il y a des hauts et des bas, des périodes où tout semble rentrer dans l'ordre, puis à nouveau les disfonctionnements réapparaissent de plus en plus fréquemment. À cela s'ajoute les incivilités et la violence.

Retour chez le psy qui confirme le diagnostic et préconise un traitement à base de neuroleptiques. Refus du traitement par le jeune adulte majeur. On ne peut que constater le déni de la maladie tout comme le déni de la nécessité du traitement par ce jeune patient.

Sans traitement cohérent, sans réel suivi thérapeutique, la situation va en se dégradant.

De part et d'autre, c'est l'escalade de la violence :

- *Escalade du côté du patient : d'incivilité au crime*
- *Escalade du côté institutionnel qui répond avec des mesures comme les hospitalisations forcées, les PLAFAs, les traitements plus ou moins forcés, les injections forcées de neuroleptiques et finalement, la prison selon article 59, al.3, une mesure du Code pénal qui permet la détention en prison pour des raisons médicales.*

Voilà le type de parcours suivi entre autres par mon fils Marc.

Parcours dramatique, dont les étapes sont trop souvent prévisibles pour nous les proches. Auraient-elles pu être évitées ? On ne refait pas le passé.

« ... »

Mon fils Marc, c'est un prénom d'emprunt, est âgé de 33 ans ; il souffre depuis l'âge de 18 ans de troubles bi-polaires. Il se retrouve actuellement en détention préventive depuis novembre 2015 à Orbe, puis dès juin dernier à la section psychiatrique de la prison de Lonay.

Marc, en 15 ans, a déjà vécu une dizaine d'hospitalisations, presque toujours dans des circonstances dramatiques, quasiment à chaque fois avec une intervention de la police. À deux reprises, il a commis des agressions graves ce qui a justifié une fois l'instauration d'un PLAFAs. Avec ce placement en foyer imposé pendant 1 an et demi, il allait mieux.

Cependant, en 2013, suite à un début de décompensation et à la consommation de drogue, le personnel du foyer l'accompagne à l'hôpital psychiatrique.

Il y restera 3 semaines au bout desquelles, l'hôpital organise un réseau pour la sortie. Je ne suis pas invitée à

ce réseau. J'apprends plus tard que :

1. le foyer ne veut plus le reprendre,
2. mon fils n'est plus sous PLFA depuis 6 mois,
3. le curateur ne se présente pas au réseau, ni ne se fait remplacer, en précisant que ce n'est pas son rôle de lui trouver un logement,
4. mon fils a dit qu'il a quelque part où aller,
5. le psychiatre donne le feu vert pour la sortie.

L'hôpital ne vérifie pas ses dires et le lendemain, il sort, va chez un copain en attendant de trouver une chambre dans un petit village avec l'approbation de son curateur.

Trois mois plus tard, là-bas, sans amis ni connaissances, isolé, sans traitement médical ni suivi social, arrive ce qui devait arriver. Grave décompensation, dégâts à la propriété privée, hospitalisation forcée par la police, durée d'hospitalisation 4 mois, puis placement dans un foyer où la seule contrainte était de ne pas se droguer à l'intérieur du bâtiment, cependant, aucune d'obligation à prendre son traitement.

Je ne suis tenue au courant que lorsque les choses sont décidées et le projet est maintenu tel quel malgré mes objections face au manque d'encadrement psychiatrique et social.

Nous sommes en 2014, officiellement mon fils réside dans ce foyer, en fait il n'y est presque jamais.

Rebelotte, il fait une sévère décompensation qui nécessitera une nouvelle hospitalisation de presque 7 mois. Durant 5 mois il va refuser les neuroleptiques, sauf lors de courtes périodes où il est en soins intensifs où les médicaments lui seront administrés d'office.

Il sera plusieurs fois ramené de force à l'hôpital par la police à la suite de fugues ou de congés. Au cours du 6ème mois de cette hospitalisation, il prend finalement son traitement.

Considéré comme stabilisé, n'étant plus lui-même en danger imminent, ni ne mettant personne en danger, l'hôpital estime que Marc peut sortir.

Il a suffi que mon fils dise qu'il avait un lieu où aller pour qu'il sorte, avec la bénédiction du curateur qui précise que le domicile de Marc est l'office cantonal des curatelles. Quant à l'hôpital, à nouveau pas de vérification concernant le logement de mon fils. En fait, Marc ira vivre chez une patiente toxicomane rencontrée à l'hôpital.

À nouveau, je suis tenue à l'écart, à chaque fois que je demande des informations, on me répond : secret médical, votre fils est majeur et de plus sous curatelle. Les seules informations que j'obtiens sont celles de Marc. Je sais par exemple que la Juge de paix a posé des exigences :

- 1 fois par mois, le curateur doit rendre visite à mon fils au domicile de son amie,
- Marc doit aller à la consultation psychiatrique ambulatoire,
- Il doit aussi aller chercher ses médicaments régulièrement dans une pharmacie spécifique.

Je sais aussi que ces exigences ne sont pas respectées. La Juge n'en est pas non plus avertie. Le curateur, à qui j'envoie des emails alarmants, ne réagit pas.

Quelques mois plus tard, en juillet 2015, errant hors de Suisse, la police l'arrête, constatant un comportement bizarre. Marc se trouve sans papier d'identité, sans natel, sans un sou, confus dans son comportement comme dans son discours, il sera transféré en Suisse, en hôpital psychiatrique.

En octobre, soit 3 mois plus tard, stabilisé selon les dires des médecins, il est question de sortie. Je manifeste mon inquiétude car je sais que Marc n'a pas de lieu de vie approprié. Cependant, la sortie est prévue pour novembre.

Il a presque chaque jour des autorisations de congé, et se rend au domicile de son amie alors qu'elle-même est aussi, à nouveau hospitalisée. Il s'y rend, avec ou sans autorisation de sortie.

Je remarque que sa santé se détériore, il raconte souvent n'importe quoi. Je suis de plus en plus certaine qu'il ne prend plus ses médicaments et qu'il consomme à nouveau de la drogue. Ceci, tout en étant hospitalisé.

Alors qu'il en est à son 4ème mois d'hospitalisation, lors d'un congé accordé par l'hôpital, il arrive inopinément à mon domicile. Je constate qu'il est à nouveau très agité et tient des propos incohérents. Les choses s'emballent et emporté par son délire mystique, il blesse grièvement au bras l'une des personnes présentes. Marc, dépassé par les événements et paniqué, prend la fuite et se casse le pied en chutant au fond d'un ravin.

La police intervient et retrouve mon fils. Les blessés sont emmenés à l'hôpital et, deux jours plus tard, Marc est incarcéré à la prison de la Croisée à Orbe.

En juin de cette année, à la suite d'un début de décompensation, il est transféré à la section psychiatrique de la prison de Lonay. Actuellement, en novembre 2016, Marc se porte mieux, il réalise la gravité de son acte même s'il ne s'en souvient pas, il reconnaît son besoin d'un traitement médicamenteux et commence à réaliser la nécessité de faire une cure par rapport à ses addictions. Bien sûr il souffre de l'enfermement et de l'inaction en détention préventive.

<...>

En conclusion

Nos enfants, ces patients en situation de déni de traitement, mobilisent beaucoup de services et de personnes. Ainsi nous devrions être d'autant plus attentifs à mettre en place et entretenir un réseau de communication. Ce réseau pourrait limiter le gaspillage d'énergie et favoriser l'utilisation à bonnes fins des informations détenues par chacun des acteurs du projet thérapeutique et de réhabilitation.

*Ce réseau devrait élaborer un projet-cadre sécurisé impliquant les divers acteurs, comprenant, il va sans dire, les proches-parents et le patient. **Cette équipe sera détentrice d'un contrat de confiance, d'un plan conjoint de crise.***

Le lien fort et significatif que le patient devrait pouvoir tisser avec chacun des acteurs de son projet-cadre, serait le garant d'une continuité dans son suivi thérapeutique et le ferment d'une réinsertion réussie.

Merci de votre écoute.

Intervention à Neuchâtel, novembre 2016.